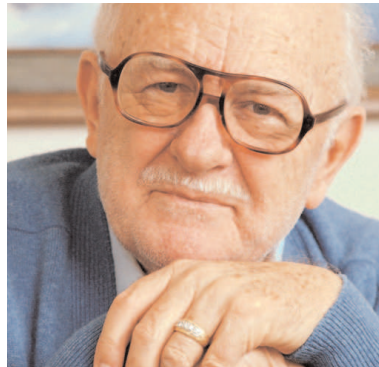




LES SENIORS A PARIS

D
O
S
S
I
E
R

S
P
E
C
I
A
L



Sommaire



Panorama sur les seniors à Paris 2

Seniors, acteurs incontournables dans la Cité. . . . 3

Engagement associatif et citoyen

La Ville de Paris s'engage pour ses aînés 4/5

Interview de Liliane Capelle, Adjointe au Maire de Paris, chargée des seniors et du lien intergénérationnel

Instances et initiatives au service des aînés . . . 5/6

Viellir chez soi : quels enjeux pour l'avenir. . . . 6/7

Le secteur du soutien à domicile

Les actions de la CNAV Ile de France 8

Caisse Nationale d'Assurance vieillesse



Panorama sur les seniors à Paris

En s'appuyant sur le recensement de 2006, voici un panorama sur la situation des personnes âgées de plus de 60 ans à Paris

Avec l'allongement de la durée de vie, les seniors sont une frange de la population de plus en plus importante et qui s'implique fortement dans la vie de la Cité. En témoigne, le nombre de bénévoles retraités impliqués dans la vie associative parisienne. Déga-gés de leur vie professionnelle et des contraintes familiales, les re-traités disposent en effet de temps, d'énergies mais aussi de savoirs faire et de compétences à partager, qui sont autant de richesse pour la collectivité.

Paris, été 2003, plus de 2 300 personnes décèdent de la canicule. Au-delà du choc, une prise de conscience émerge sur la fragilité sociale des personnes âgées et les parisiens se préoccupent de la situation de leurs aînés, notamment des plus fragilisés. Quels dispositifs peuvent être mis en place pour les accompagner dans leur perte progressive d'autonomie et quelles actions mener au quotidien pour lutter contre l'isolement et la rupture de lien social ?

De l'âge de la retraite, à la perte d'autonomie, cette période de vie se caractérise par des situations et des aspirations très variées. Ce dossier spécial vous propose un tour d'horizon de la situation des seniors à Paris et des actions menées à leur encontre.

AGE 410 000 parisiens ont plus de 60 ans, soit 19% de la population parisienne.

100 000 parisiens sont âgés de 80 ans et plus. La structure par âge de la population parisienne est davantage le résultat des migrations entre Paris, la banlieue, la province et l'étranger que le mouvement naturel. Beaucoup de parisiens quittent ainsi la capitale à l'âge de la retraite ou à l'âge de la grande dépendance. Toutefois, depuis les années 90, on constate un retour modéré à Paris des personnes âgées de 75 et plus.

REPARTITION Le département de Paris est le département d'Île de France avec le plus de personnes âgées. La répartition spatiale des parisiens n'est pas homogène entre les arrondissements. Les plus de 60 ans se situent principalement dans le quart sud-ouest de la capitale/ 14. 15. 16ème arrondissement et dans une moindre mesure 17. 20ème arrondissement.

RESSOURCES 132 000 Parisiens de plus de 60 ans (10 %) sont actifs, soit 3

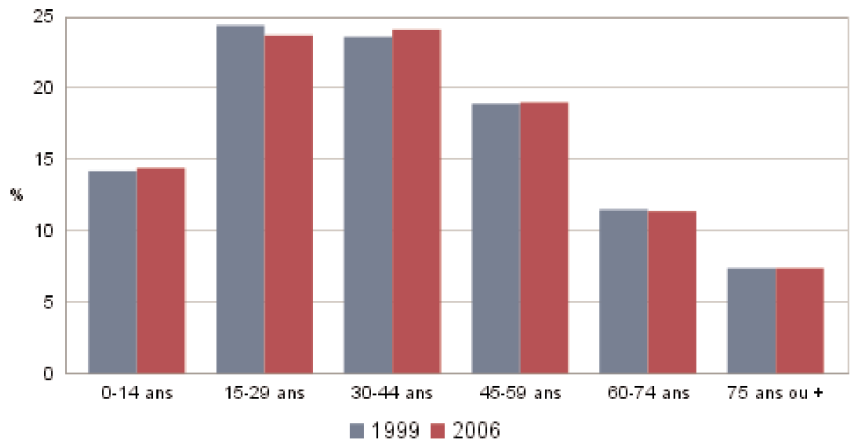
fois plus que la moyenne nationale. Paris concentre les personnes âgées les plus pauvres et les plus riches : 10 % des 60/74 ans disposent d'un revenu annuel inférieur à 5 400 €, et 10 % ont un revenu annuel supérieur à 48 750 €

5,2% des 60 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse, une part supérieure à la moyenne francilienne et française. Plus de 25 000 personnes âgées bénéficient de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : 15 000 bénéficiaires à domicile – 10 000 en établissement

LIEUX DE VIE 1/3 des personnes âgées de plus de 55 ans vivent seules à Paris, soit une proportion nettement plus élevée qu'en IDF et qu'en France. Et 56 % des Parisiens âgés vivent en famille, dont 40 % en couple sans enfants.

87 ans, c'est l'âge moyen d'entrer en établissement mais plus de 94 % des parisiens âgés de 80 ans ou plus vivent à domicile. Paris accuse encore un retard en places d'accueil médicalisées. Le ratio est, en effet, de 38 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans dans la capitale contre 101 au niveau national.

Population par grande tranche d'âge à Paris



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Seniors, acteurs incontournables dans la Cité

■ Engagement ASSOCIATIF

Disposant de temps et d'expériences accumulées tout au long de leur vie et de leur parcours professionnel, les seniors s'investissent massivement dans la vie associative.

A Paris, ils sont des milliers, impliqués dans des associations culturelles, d'entraide et de solidarité, dans des clubs

sportifs ou effectuant du mécénat de compétence.

Cet engagement permet ainsi aux seniors de partager leurs compétences et talents en leur donnant le sentiment d'être utile pour la collectivité, tout en luttant efficacement contre l'isolement et le repli sur soi qui guettent bien sou-

vent les personnes âgées. S'investir dans une association permet de garder une vie sociale, une ouverture à l'autre, un dialogue.

Depuis 2003, pour mieux faire connaître les possibilités offertes par les associations, sont organisées les Rencontres Parisiennes de la Retraite Active.

“ Témoignage de Claude Richaud, 80 ans bénévole à Lire et faire lire

Ancienne assistante sociale à la retraite, Madame Richaud a connu l'association Lire et faire lire par sa fille, institutrice à Paris ; « au décès de mon mari, j'avais envie de m'occuper tout en poursuivant mon engagement dans le social, surtout auprès des enfants ».

Cette arrière grand-mère de 10 petits enfants est bénévole au sein de l'association Lire et faire lire depuis maintenant 5 ans. Tous les lundis matins, elle va lire des histoires à un petit groupe d'enfants de l'école maternelle Binet, dans le 18ème arrondissement. Cette école fait partie du réseau ambition réussite qui concerne les établissements concentrant les plus grandes difficultés sociales, économiques et scolaires.

Ce n'est pas l'école la plus proche de chez Madame Richaud, il lui faut prendre les transports en commun pour s'y rendre : « à l'aller je prends le métro, 5 stations et au retour je reviens à pied, ça

me fait ma petite promenade », mais l'idée de transmettre le plaisir de la lecture à des enfants défavorisés qui souvent ne maîtrisent pas bien la langue française, donne tout son sens à l'engagement de Madame Richaud : « je vais régulièrement à la bibliothèque de mon quartier pour sélectionner des ouvrages sur des thèmes qui me semblent importants d'aborder avec ces enfants comme la tolérance, la différence... mais les enfants ont également leurs thèmes de prédilection comme les sorcières ou bien les princesses chez les petites filles ! »

Madame Richaud est associée à la vie de l'école (conseil d'école, fête de fin d'années, défilés) et participe à toutes les formations proposées aux bénévoles qui sont autant d'occasions d'échanger avec d'autres bénévoles, et de partager des expériences similaires auprès des enfants : « la première année j'ai eu des problèmes de discipline avec les enfants, le rôle de grand-mère ça ne marche pas



Lire et faire lire est une association nationale créée en 1999, à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin et qui a pour but de transmettre aux enfants le plaisir de la lecture grâce à l'engagement de bénévoles retraités, tout en favorisant les échanges intergénérationnels.

A Paris, depuis 2001, l'UDAF de Paris assure la coordination du dispositif Lire et faire lire, conjointement avec la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement.

700 bénévoles seniors dispensent, au moins une fois par semaine, une séance de lecture à plus de 7 000 enfants, et ce dans près de 320 structures éducatives.

toujours, alors j'ai pu en parler avec d'autres bénévoles pour échanger nos techniques ».

Pour cette nouvelle année scolaire, devant l'enthousiasme de la nouvelle directrice de l'école, Madame Richaud va même doubler ses séances de lecture et intervenir auprès des plus petits !

■ Engagement CITOYEN

Depuis quelques années déjà, certaines mairies parisiennes proposent à leurs aînés de s'impliquer dans un « conseil d'anciens » (Mairie du 19ème), « conseil des seniors » (Mairie du 10ème et du 11ème) ou « de sages » (mairie du 9ème).

Si l'énoncé varie d'une mairie à une autre, l'objectif visé est le même : rassembler des citoyens de 60 ans et plus afin de les faire participer pleinement à la vie de leur quartier.

Cette instance consultative permet aussi de sensibiliser l'équipe municipale aux problèmes spécifiques des seniors : transports, loisirs, logements, etc. tout en renforçant le lien social entre les générations.

La Ville de Paris s'engage pour ses aînés



Qu'évoque pour vous le mot « senior » ?

J'ai tendance à dire que lorsqu'une personne arrive à la retraite, ou même à la pré-retraite, dès 55 ans, c'est une nouvelle page de sa vie qui s'écrit avec des opportunités à saisir pour s'épanouir dans de nouvelles activités, des engagements, des rencontres, etc.

Les seniors sont avant tout des citoyens engagés et très impliqués dans la vie de

la cité. La richesse associative parisienne doit beaucoup à ses aînés !

Sortons de

l'empathie, de la compassion, les seniors ont aussi des choses à donner, des savoirs faire et des connaissances, et tout simplement l'envie de les partager.

J'ai notamment à l'esprit, une initiative culturelle remarquable, il s'agit de la « Troupe du 3ème Acte », composée d'acteurs bénévoles âgés en moyenne de 75 ans et qui bouscule les idées préconçues sur la vieillesse avec beaucoup d'humour.

La Mairie de Paris favorise les partenariats avec des associations qui portent ce genre d'initiatives positives en faveur des seniors et qui participent à se défaire des clichés sur le troisième âge.

Comment la Ville de Paris accompagne-t-elle ses seniors ? Quelles actions mène-t-elle à leur égard ?

L'action en termes de loisirs menée par la Ville de Paris pour ses seniors contient deux volets, l'un sportif et l'autre culturel.

D'abord culturel, avec un projet très plébiscité par les seniors, l'Université permanente de Paris qui propose des conférences sur un grand nombre de sujets académiques, ainsi que des ateliers, des visites sur site et sorties culturelles. Trois programmes sont dispensés sous forme de sessions (printemps, été,

Interview de Madame Liliane Capelle, Adjointe au Maire de Paris, chargée des seniors et du lien intergénérationnel

automne) et l'accès y est gratuit. L'engagement des seniors est tel, qu'on compte plus de 39 000 participations en 2009 et qu'une centaine de sessions supplémentaires pourraient être envisagées !

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) propose également d'autres activités aux seniors qui souhaitent profiter de leur retraite pour acquérir de nouvelles connaissances ou s'intéresser à de nouveaux domaines. Les 80 clubs « seniors » implantés dans les arrondissements parisiens ont tous un programme très varié où l'on peut participer à divers ateliers (écriture, poésie, langues étrangères, etc.) Récemment, ont été également initiés des ateliers internet et jeux vidéo afin d'aider les seniors à ne pas subir la fracture numérique.

A cela s'ajoute, des invitations pour des sorties culturelles et opérations spéciales (spectacles, cinéma, théâtre, concerts, etc.) qui sont disponibles dans chacune des sections locales du CASVP. En 2009, 137 500 invitations à des spectacles ont ainsi été diffusées auprès des personnes âgées.

La Ville propose également aux seniors des séjours de vacances. Le programme est organisé autour d'excursions de courte durée, de séjours de huit jours pour des personnes âgées valides, et de courts séjours en direction de personnes en situation de handicap. En 2009, 5 760 places pour des séjours ou excursions ont ainsi été proposées aux personnes âgées.

Tous ces dispositifs mis en œuvre par la Ville cherchent avant tout à accompagner au mieux les seniors afin que ce nouveau temps de vie soit source d'épanouissement, de nouveaux contacts et activités, pour éviter les situations de repli, facteurs d'isolement.

En ce qui concerne les **activités sportives**, de nombreux clubs du CASVP ainsi que des associations soutenues par la Ville proposent aux seniors des pratiques adaptées à leur âge afin de préserver leur capital santé. Cette année, la Ville a lancé la carte « senior plus », qui offre l'accès gratuit à de nouvelles disciplines

comme le taekwondo ou le tennis.

Jusqu'à présent, nous avons évoqué la situation des seniors actifs au sein de la cité mais quid des personnes âgées dépendantes ?

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie, deux types d'accompagnement font l'objet de politiques publiques : le soutien à domicile et l'accueil en établissement.

D'autre part, tenant compte de l'extrême inégalité – de 1 à 9 – entre les revenus des parisiens âgés, l'action municipale est orientée en priorité vers les plus démunis et les plus isolés. Près de 5 000 repas sont ainsi délivrés chaque jour, soit dans les restaurants Emeraude, soit directement au domicile des personnes âgées.

Le **soutien à domicile** concerne une grande majorité de personnes en perte d'autonomie puisque 94% des parisiens âgés de 80 ans et plus vivent à leur domicile. En 2009, plus de 230 000 heures d'aide à domicile ont ainsi été accordées par le CASVP. Sans compter les heures d'intervention des services associatifs d'aide à domicile que le Département de Paris tarifie également.

L'objectif est à la fois de répondre à la demande des parisiens âgés en diversifiant les services proposés (téléalarme, port de repas, pédicurie, soins infirmiers, etc.) et en diffusant l'information sur les services disponibles (cf. rôle des PPE – Paris Point Emeraude), tout en assurant la qualité de l'offre. Un travail d'ampleur sur l'aide à domicile, la diversification de l'offre, est en cours de réflexion : la conférence gérontologique annuelle qui se tiendra le 20 octobre prochain à l'Hôtel de Ville, sera d'ailleurs consacrée à cette thématique : « Bien vivre à domicile, quels défis ? ».

Soutenir les aidants est également une action prioritaire de la Ville de Paris. Etre écoutés, accompagnés, soulagés, permet aux aidants d'accomplir leur rôle souvent difficile à assumer seuls. Des groupes de paroles pour aidants ont été créés, ainsi que des centres d'accueil de jour et des hébergements temporaires, qui concernent principalement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs. 120 places sont aujourd'hui

« Eviter les situations de repli, facteurs d'isolement. »

disponibles en accueil de jour et l'objectif de ma mandature est d'en créer 200 autres d'ici 2014.

Pour l'accueil en établissement, Paris se caractérise par un très faible taux d'équipement, notamment celui des maisons de retraite médicalisées (EHPAD). Si en Province, on « se place » en maison de retraite, à Paris, c'est en fin de parcours, pour l'accueil de la grande dépendance. Bien sûr, l'objectif de ma mandature est d'augmenter le nombre de places en établissement en créant 2 200 places supplémentaires dans les EHPAD.

Toutefois, d'autres alternatives sont aussi à explorer, comme les formules plus humaines, de petite taille, et intégrées dans un quartier.

Les seniors, personnes âgées, vieux, qu'importe le terme, sont au cœur de la Cité, ils la composent. La population parisienne a ses vieux, comme elle a ses enfants, ses jeunes, ses familles, etc. Cette philosophie de l'action politique

guide d'ailleurs les projets urbanistiques de la Ville, avec la volonté de construire des petites unités de vie qui s'insèrent au milieu de l'habitat, des écoles, des jardins, pour mixer les générations. C'est une manière parisienne de répondre, à mi-chemin entre l'hébergement familial et collectif.

Quel est donc le budget général affecté par la Ville pour les personnes âgées ?

Le budget s'élève à environ 600 M€.

Dans votre mission, un axe fort est donné aux liens intergénérationnels, concrètement, quels projets mis en place ou soutenus par la Ville de Paris permettent de rapprocher les personnes âgées des jeunes générations ?

Depuis 2010, une enveloppe de 80 000 euros a été spécialement dégagée afin de subventionner des projets intergénérationnels.

Au sein des « clubs seniors » du CASVP, de nombreux projets sont développés pour promouvoir les liens et les

échanges entre les seniors et les enfants des crèches, élèves des écoles ou des collèges. Il y a une forte volonté d'aller au-delà de l'intergénérationnel qui lie des tous petits et des personnes très âgées. Les relations crèches/EHPAD sont souvent vues comme « 1er niveau » de l'intergénérationnel.

De nombreux autres projets, qui lient des personnes de tous âges, sont fortement soutenus par la Ville.

D'autre part, la cohabitation intergénérationnelle est fortement soutenue par la Ville de Paris qui a signé une charte dernièrement pour aider les 3 associations parisiennes qui œuvrent dans ce champ à formaliser l'engagement pris entre les deux colocataires, soit le binôme personne âgée/jeune. A ce jour, 300 binômes fonctionnent déjà sur Paris.

Un message pour nos lecteurs ?

« Vieillir c'est vivre », « Les personnes âgées sont dans la vie à Paris », « Vieillir heureux à Paris c'est possible » ! ”

Pour en savoir plus sur les actions menées par la ville de Paris : www.paris.fr (rubrique seniors).

Instances et initiatives au service des aînés

■ Les PPE - Points Paris Emeraude

Des structures de proximité au service des aînés et de leur entourage

Les missions des PPE

- Mettre en place un lieu ressources pour les retraités et leurs familles permettant d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'orienter sur tous les thèmes liés à la vieillesse.
- Créer et animer un réseau local de professionnels intervenant dans le champ gérontologique, afin de favoriser le partage d'informations et un travail en partenariat.

Les PPE sont la déclinaison parisienne des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique) et couvrent tous les arrondissements de Paris avec 15 points d'accueil.

Pour connaître l'ensemble des coordonnées des PPE, une seule adresse : www.paris.fr rubrique « seniors, services de proximité ».

■ Le CODERPA - Comité Départemental des Retraités et des Personnes âgées

Une instance consultative qui associe les retraités et personnes âgées à l'élaboration de toutes les mesures les concernant

Lieu de dialogue et de réflexion, en concertation avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions au niveau du département, ce comité a notamment pour objet de faire connaître au Maire de Paris (Président du Conseil Général), les avis et propositions des aînés parisiens. Partenaire privilégié du Département de Paris, ce comité a ainsi participé activement à la définition du Schéma Gérontologique 2006-2011.

“ Témoignage de Madame Yvonne Schoumaker, représentante de l'UDAF de Paris au CODERPA

Je suis représentante à la CODERPA depuis juin 2008, pour un mandat de 3 ans renouvelable et participe à la commission « accueil et habitat » qui axe ses travaux sur l'autonomie, la liberté de choix et la citoyenneté.

En 2009, deux plaquettes d'information ont été réalisées par la commission sur l'hébergement temporaire des parisiens

âgés et sur l'accueil de jour thérapeutique en Ile de France. Ces plaquettes sont désormais disponibles dans les PPE mais aussi téléchargeables sur le site internet de l'UDAF de Paris.

Cette année, la commission travaille sur le thème de l'habitat intergénérationnel et une plaquette est en cours de réalisation. ”

■ Initiatives associatives pour rompre l'isolement des aînés

En tant qu'associations de quartier et de proximité, certaines associations familiales ont parmi leurs adhérents un grand nombre de personnes âgées à qui elles proposent des activités spécifiques.

AGF du 6ème

Ateliers grands parents / petits enfants
Groupe d'une vingtaine de grands parents ou futurs grands parents

Exemple d'activités : déjeuner de Noël en décembre avec dégustation de plats réalisés avec les petits enfants.

Réunions une fois par mois, les mardis après midi

Renseignements : www.agf6.fr



AGF du 8ème

Rencontres « seniors » lors de cafés seniors, de déjeuners, de sorties théâtre pour faire de nouvelles connaissances, échanger et sortir de l'isolement.

Rencontre une fois par mois, planning 2010/2011 disponible dès le 9 septembre

2 clubs de scrabble, rencontre au domicile des joueurs, tous les 15 jours, dans l'après midi.

Renseignements : <http://agf8.free.fr>

Vieillir chez soi : quels enjeux pour l'avenir ?



Le domicile demeure le lieu de vie le plus fréquent, y compris dans le grand âge, alors que le temps passé chez soi s'allonge et touche une population de plus en plus nombreuse. Face aux défis du vieillissement : Comment accompagner au mieux les personnes âgées qui souhaitent vivre à leur domicile ? Quelles actions de prévention sont à mener en amont de la dépendance pour maintenir les personnes âgées dans leur autonomie ? Et quelles solutions apportées une fois que la dépendance s'instaure ?

Est considérée comme dépendante une personne qui a besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (s'habiller, se déplacer, faire sa cuisine...).

La grille AGGIR - Autonomie Gérontologique Groupe Iso- Ressources

C'est une grille nationale d'évaluation de la perte d'autonomie chez les personnes âgées de 60 ans ou plus qui permet de classer les individus dans des catégories (GIR) allant de 1 à 6 selon le niveau de dépendance. Les GIR 1 à 4 sont éligibles à l'APA, les GIR 5 et 6 à l'aide ménagère CNAV

APA - Allocation personnalisée d'autonomie

C'est une allocation versée aux personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de perte d'autonomie et nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie (groupe 1 à 4 de la grille AGGIR), calculée en fonction des revenus du bénéficiaire et qui permet d'acquitter tout ou partie du tarif de la dépendance (hors ticket modérateur).

■ Le secteur du soutien à domicile

D'ici 2020, au moins 37 000 emplois supplémentaires sont à créer pour répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes. Le secteur du soutien à domicile est donc en pleine expansion et doit faire face à de nouvelles exigences en terme de qualité et de diversification de l'offre, pour s'adapter à la demande croissante.

Chiffres clés sur l'estimation de la population dépendante à Paris

190 000 Parisiens ayant 60 ans et plus, déclarent un handicap dont **68 000** personnes souffrant d'une déficience auditive et **30 000** d'une déficience intellectuelle.

10 643 personnes bénéficient de l'APA à domicile.

D'ici 2010, Paris comptera **452 000** personnes âgées

de plus de 60 ans, soit une augmentation de 22% des personnes de 60-69 ans, de 14% des plus de 80 ans et une baisse de 13% des personnes âgées de 70 à 79 ans.

Le nombre des personnes âgées potentiellement dépendantes à Paris (personnes classées en groupes GIR 1 à 4) diminuerait de **15%** d'ici 2030, alors que ce même nombre augmenterait de **28%** en Ile-de-France.

Sources : HID (Handicaps-Incapacités- Dépendance)

Des exigences de qualité



Les premiers services d'aide ménagère sont nés en France dans les années 1950-1960 dans le but d'éviter des hospitalisations qui n'étaient pas nécessaires, pour des personnes âgées, isolées et malades. Ces services gérés au départ par des œuvres confessionnelles et majoritairement portés par le secteur associatif, se sont ensuite structurés et professionnalisés au cours du temps. A Paris, la FASSAD, devenue en 2006 l'UNA Paris (Fédération d'associations d'aide, de soins et de services à domicile de Paris) a largement contribué à la professionnalisation des associations de service à la personne qu'elle regroupe, en les accompagnants dans leur démarche de qualité.

Depuis 2001, le secteur du soutien à domicile connaît des évolutions importantes avec la redéfinition du champ de l'action sociale et médico-sociale, la création de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et son ouverture au secteur commercial. La loi du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne a conduit de nombreuses entreprises et associations à proposer des projets de services d'aide à domicile sur Paris, sans que soit mesuré à ce jour leur degré de qualification. Mais surtout, les différentes procédures d'agrément et d'autorisation des services aux personnes fragiles soulèvent la question du contrôle de qualité. En effet, certains services se situent dans le champ de la loi n° 2002-2

alors que d'autres relèvent du champ des services aux personnes.

Toutes ces modifications complexifient le paysage du soutien à domicile.

Dans le schéma gérontologique 2006/2011, la collectivité parisienne affiche une volonté politique de participer à la mise en cohérence et à la coordination du secteur du soutien à domicile en garantissant la qualité et la diversification des services proposés. Il est ainsi annoncé la création imminente d'un « label qualité Paris » pour les services agréés ou autorisés répondant à des critères qualité stricts. Ce label n'a pourtant jamais été appliqué. Entre ambition politique affichée et réalités de terrain, les choses ne sont pas si simples...

UNA Paris

Union des Associations d'aide, de soins et de services à domicile de Paris

Créée depuis **40 ans**

29 associations habilitées par le Département de Paris (agréées ou autorisées) pour délivrer une activité d'aide et de soins à domicile

20 000 personnes aidées chaque année, soit près de **2 500 000** heures effectuées

4 500 personnes soignées

5 000 professionnels



Missions de l'UNA Paris

- Regrouper et représenter les associations de soins et services à domicile du département de Paris et coordonner leur action
- Promouvoir et favoriser cette forme d'action sociale, par tous les moyens à sa disposition, notamment en soutenant leur fonctionnement

Pour en savoir plus
www.una-paris.org
Tel : 01 49 27 98 78

Des services diversifiés

L'offre de service est désormais très étendue mais doit s'adapter sans cesse

“ Plus d'informations
www.servicessalapersonne.gouv.fr
Points Paris Emeraude (PPE)

aux nouveaux besoins des personnes âgées dépendantes : accompagner et aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne, assurer des soins à domicile, assurer une vigilance ou une garde de nuit, soutenir les activités intellec-

tuelles, sensorielles ou motrices, aider au transport et à la mobilité, et des services plus spécialisés tels que le port de repas à domicile, du bricolage ou autres petits dépannages, des visites de convivialité, etc...

L'action sociale de la CNAV Ile de France

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

■ La Prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie

La politique d'action sociale de la CNAV a pour but de favoriser la prévention de la perte d'autonomie des retraités les plus fragiles. Dans ce contexte, la CNAV concentre son action sur les retraités relevant des GIR 5 et 6, socialement les plus fragiles, notamment en raison de leur âge, de leur isolement social et de leurs conditions de vie en leur proposant une offre de services diversifiée basée sur un accompagnement individualisé pour « mieux vieillir ». Afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des retraités, la CNAV renforce sa politique d'action sociale en structurant et en amplifiant une offre de services en matière de prévention.

Dans une logique partenariale, la CNAV souhaite :

- Faciliter l'accès à des actions régulières de dépistage (examen périodique de santé) ou à des ateliers spécifiques (mémoire, prévention des chutes, etc.) qui visent à éviter la dégradation de la perte d'autonomie : la CNAV contribue au financement de ces ateliers pour leur mise en place et accorde, si nécessaire, une participation financière individuelle au retraité.
- Favoriser l'adaptation du logement par la mise en place rapide d'aides

techniques et/ou de travaux d'aménagement nécessaires à une préservation de l'autonomie : la CNAV contribue au financement de ces aides et à leur mise en œuvre.

- Accompagner des publics spécifiques lors de situations de rupture (veufs, retraités disposant de faibles revenus...).

L'action de la CNAV se veut préventive; agir en amont et de façon anticipée, afin de permettre une réelle préservation de l'autonomie tout au long du vieillissement.

■ Penser son vieillissement, aménager son cadre de vie

La CNAV prévient la perte d'autonomie des retraités fragilisés afin de favoriser leur maintien à domicile pour son dispositif d'évaluation globale des besoins.

Pour toute demande d'aide au maintien à domicile, un évaluateur profes-

sionnel se rend au domicile du retraité pour évaluer ses besoins, prodiguer conseils et recommandations ainsi que déterminer, si nécessaire, les services à mettre en place dans le Plan d'Actions Personnalisé (ateliers, aides techniques – telles que réhausseur, barre d'appui – transport-accompagnement, portage de repas, aménagement du logement, téléalarme, ...), financés partiellement par la CNAV dans la limite d'un plafond de dépenses de 3 000 € (participation du retraité incluse).

Dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation, la CNAV propose l'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH) et facilite ainsi le retour à domicile des retraités présentant une perte d'autonomie momentanée. La CNAV accorde, si nécessaire, un financement partiel des prestations à mettre en place dans la limite d'un plafond de dépenses de 1 800 € (participation du retraité incluse).

Le budget de la CNAV d'Ile de France

41 851 000 € (dotation 2010)

le partenariat UDAF/CNAV

L'UDAF de Paris et la CNAV souhaitent collaborer en faveur d'une population fragilisée partagée. La prévention, la sensibilisation, la communication et l'intergénérationnel sont les axes principaux de ce projet.

■ Les défis à relever

Afin de remplir les objectifs fixés, la CNAV cherche à consolider les dispositifs mis en œuvre, notamment pour les retraités en situation de rupture lors du décès du conjoint ou de l'hospitalisation.

En ce qui concerne son dispositif phare d'évaluation globale des besoins, la CNAV s'interroge face à la non effectivité des aides accordées, notamment en matière d'aménagement du logement.

Les défis à relever de la CNAV seront donc de mieux comprendre les attentes et besoins de ses bénéficiaires, tout en les sensibilisant sur l'importance de l'aménagement de l'habitat en fonction du vieillissement. Cette sensibilisation devrait se réaliser au moyen d'opérations de communication et d'information auprès des personnes âgées, ainsi que par le développement de partenariat.

■ Les lieux de vie collectifs

La CNAV participe aux coûts de construction, de réhabilitation et équipement des lieux de vie collectifs accueillant principalement des personnes âgées relevant des GIR 5 et 6 dans le but :

- de favoriser les modes d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution,
- de soutenir le développement d'un cadre de vie de qualité au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées (en particulier au niveau de la rénovation des logements-foyers).

Plus de renseignements :

- www.partenairesactionsociale.fr pour les professionnels
- www.lekiosquebleu.fr, un répertoire qui présente les offres de services de proximité susceptibles de faciliter la vie des retraités et de leur entourage
- et un numéro unique le 39 60 pour les retraités